

Peine capitale

débat devient plus sérieux, c'est quand on considère la protection de la société et les risques de récidive. Seulement les individus les plus dangereux pour la société sont justement le plus souvent ceux qu'un juge honnête ne condamnera jamais à mort.

Monsieur le Président, bien que je sois contre le rétablissement de la peine de mort, je tiens à bien faire comprendre à la population de l'Abitibi et au gouvernement que je considère le meurtre comme un crime très grave et que les autorités gouvernementales du Canada et des provinces doivent faire tout en leur pouvoir pour réduire et prévenir les cas de meurtre et voir à la sécurité de nous tous.

Je ne comprends pas les Canadiens, les Canadiennes et les députés de cette Chambre qui sont pour le retour de la peine de mort, car je suis certain que parmi ceux-là il y en a qui redoutent la mort à un point tel qu'ils préfèrent la mort rapide et par surprise, à une mort à heure fixe que nous aurions le temps de préparer, comme ceux qui seront condamnés à la pendaison s'il y a retour de la peine de mort.

Finalement, monsieur le Président, un système judiciaire ne peut être établi sur la vengeance. Et je termine: On ne tue pas quelqu'un pour lui apprendre à vivre. Voilà, je voterai contre le rétablissement de la peine capitale.

• (0010)

[Traduction]

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, c'est un très grand honneur pour moi de prendre part au débat de ce soir. Le moment est crucial pour cette législature. Ce débat délie également les députés de la discipline et de la politique de leur parti.

Quand le secrétaire parlementaire a présenté la motion il y a quelque trois mois, il a cité Edmund Burke, politique et philosophe du XVIII^e siècle, lequel a énoncé bon nombre des principes qui nous servent à gouverner aujourd'hui. Le chef de l'opposition officielle (M. Turner) a repris la même citation lorsqu'il est intervenu à son tour, comme l'a fait également le député d'Oshawa (M. Broadbent) en prenant la parole le même jour à la Chambre.

Lundi soir dernier, le premier ministre (M. Mulroney) est revenu sur ces arguments, comme l'ont fait bon nombre de députés au fil du débat. Je vais reprendre moi aussi ces propos, car ils décrivent bien le mécanisme décisionnel que nous avons employé et qui devrait s'achever, nous l'espérons, dans moins d'une heure. Edmund Burke a dit: «Votre représentant ne vous doit pas seulement son zèle mais aussi son jugement. Il vous trahit au lieu de vous servir s'il le sacrifie à votre opinion». Selon Burke, donc, je dois à mes électeurs de Thunder Bay—Atikokan, à titre de député, non seulement mon temps et mon énergie, non seulement l'occasion de faire connaître leur opinion à la Chambre, mais encore mon jugement, ainsi que mes conclusions raisonnables et pondérées. Voilà pourquoi ils m'ont élu au Parlement, j'estime, en 1984. Je crois, à l'instar d'Edmund Burke, que les parlementaires ont le devoir de présenter un problème globalement et non de se limiter à des opinions ou à des sentiments. En tant que député, je dois prêter l'oreille à mes électeurs, évaluer les faits et leur offrir mon jugement.

Ma tâche ne s'arrête pas là, monsieur le Président. Le scientifique considère d'abord un objet dans son aspect extérieur. Puis il le brise pour mieux l'analyser. À l'aide de toutes ses parties, il atteint l'essentiel. Il le présente alors dans toute sa réalité et non pas seulement selon ses apparences. Dans le cadre du débat sur le rétablissement de la peine capitale, il nous appartient d'imiter le scientifique.

Les électeurs de Thunder Bay—Atikokan éprouvent, comme ceux des autres circonscriptions, un grave problème étant donné les meurtres et les délits d'agression qui frappent notre société. Pour bien des gens, la solution la plus facile consiste à mettre à mort les meurtriers, afin de protéger le reste de la société. Ils s'imaginent alors avoir résolu la question. Mais la solution ne peut pas être aussi facile. Le fait de tuer un meurtrier n'en empêche pas un autre de commettre le même crime. Même Charles Dickens, citant les données de 167 personnes alors condamnées à mort, dont 164 qui avaient assisté à l'exécution publique, se demandait si c'était le désir d'être célèbre qui encourageait et poussait à commettre un meurtre.

L'exécution par l'État ne console pas la famille de la victime de sa perte. Surtout, elle ne rend pas la vie à la victime. Le problème n'est donc pas résolu. Comme parlementaires, comme spécialistes en sciences humaines, si vous voulez, nous devons pousser l'analyse de ce problème dans notre société au-delà de la réaction viscérale immédiate. Nous devons le décorifier, en observer les éléments et arriver à une solution finale, qui donnera réellement des résultats.

Je vous demande, monsieur le Président, ce qui pousse les meurtriers au crime. Comprenons-nous les tensions qui conduisent aux crimes de passion, la colère, la pauvreté ou le désespoir? Même dans le cas des meurtres prémédités, la mort est-elle la seule façon d'empêcher qu'il s'en commette d'autres? Pouvons-nous réadapter les criminels? La mort est-elle le seul moyen de protéger la société contre la possibilité qu'un meurtrier récidive? Au lieu de regarder ce qui saute aux yeux, il faudrait passer du temps à étudier les éléments du problème et à répondre aux questions que j'ai énoncées. Les gens de ma circonscription sont du même avis. Ils m'ont dit qu'ils croient honorable de chercher, au-delà des solutions évidentes, les causes du crime et les moyens de l'éliminer.

Jennifer Tett de South Gillies, en Ontario, demande: «Pourquoi ne pas employer nos énergies à chercher les causes de la hausse de criminalité? Tuer quelqu'un par vengeance ou pour la sécurité publique n'est pas la solution. Éliminer les raisons profondes des crimes de violence, voilà sur quoi doit porter le débat.» Comment, comme communauté nationale, pouvons-nous créer les conditions où le meurtre n'est pas favorisé ni toléré? Comment pouvons-nous créer une société où l'élimination d'une vie est chose du passé? Peut-être pourrions-nous commencer dans ma ville en faisant disparaître du câble de télévision les reportages violents de Détroit pour les remplacer par ceux d'autres collectivités au sud de notre frontière dont la mentalité, le style de vie et la société sont différents. Nous pouvons nous efforcer de protéger et d'entretenir la cellule familiale, quelque forme qu'elle prenne, car pour celui qui ne reçoit pas de soutien émotif, qui n'a pas de liens familiaux ou d'amour familial, le meurtre devient un acte banal, sans conséquence.